

D.2016.12.21.3.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

3 - PILOTAGE DU RESEAU

3.5 – DELIBERATION RELATIVE A LA DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT AUX ASSOCIATIONS : L'ASSOCIATION DES CHIENS GUIDE D'AVEUGLES DE TOULOUSE GRAND SUD ET L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc			
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le SMTC-Tisséo souhaite aider et apporter une assistance aux bénévoles de l'association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud et de l'association des restaurants du cœur, par la délivrance de cartes sans contact non nominatives dites impersonnelles, permettant d'utiliser le réseau urbain Tisséo (métro, tram, bus).

Le SMTC-Tisséo délivre 7 cartes de transports à chacune des associations et autorise un nombre de déplacements annuels maximum fixé à 2 000.

Les conventions qui cadrent les modalités de mise à disposition de titres de transport arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

La présente délibération a pour objet de prolonger de 2 ans les conventions de l'association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud et de l'association des restaurants du cœur.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver les dispositions des projets d'avenant suivants :

- Avenant n°2 à la convention n°2011-965 entre l'Association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud, le SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud.
- Avenant n°2 à la convention n°2012-903 entre l'Association « les Restaurants du Cœur », le SMTC-Tisséo et Tisséo-Epic pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention n°2011-965 entre l'Association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud, le SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud.

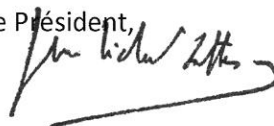
ARTICLE 2 : **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention n°2012-903 entre l'Association « les Restaurants du Cœur », le SMTC-Tisséo et Tisséo-Epic pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° 2011-965 ENTRE L'ASSOCIATION DES CHIENS GUIDES
D'AVEUGLES, LE SMTC-TISSEO ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE
TRANSPORT A L'ASSOCIATION DES CHIENS GUIDE D'AVEUGLES DE TOULOUSE GRAND SUD**

ENTRE :

L'Association des Chiens Guides d'Aveugles de Toulouse GRAND SUD, représentée par son Président, ci-après désigné par le vocable « L'Association des chiens guide d'aveugles de Toulouse GRAND SUD », sise 44 rue Louis Plana, 31500 TOULOUSE,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de SMTC-Tissé, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2016.12.21.3.5 en date du 21 décembre 2016,
Dénommé ci-après « SMTC-Tissé »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « TISSEO-EPIC »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 25 octobre 2011 entre l'Association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud, SMTC-Tissé et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

**L'Association des chiens guides d'aveugles de
Toulouse Grand Sud**
Le Président

SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSÉO-EPIC
Le Représentant

AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° 2012-903 ENTRE L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR », LE SMTC-TISSEO ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »

ENTRE :

L'Association des Restaurants du Cœur, représentée par son Président, ci-après désigné par le vocable « L'Association des Restaurants du Cœur », sise 27 chemin du Séminaire, 31200 TOULOUSE,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de SMTC-Tissé, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2016.12.21.3.5 en date du 21 décembre 2016,
Dénommé ci-après « SMTC-Tissé »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « TISSEO-EPIC »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 22 mars 2012 entre l'Association des Restaurants du Cœur, SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à l'Association des Restaurants du Cœur.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le/ /

L'Association des Restaurants du Cœur
Le Président

SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSÉO-EPIC
Le Représentant